



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 30 novembre 1994 — N° 2

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Roger Bertrand**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 15.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture de la session

Avant que le débat ne s'engage sur le discours d'ouverture de la session, M. le Président répartit ainsi le temps de parole pour l'ensemble de ce débat : soixante minutes sont accordées au représentant du gouvernement pour sa réplique et vingt minutes sont allouées au député indépendant ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat ; dans ce cadre, les interventions seront limitées à vingt minutes chacune.

M. Johnson, chef de l'opposition officielle, entame le débat sur le discours d'ouverture de la session prononcé par M. Parizeau, premier ministre, à la séance du mardi 29 novembre 1994.

À la fin de son intervention, M. Johnson propose la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti Québécois pour son absence totale de vision et de mesures concrètes quant à la création d'emplois, au développement économique, social et culturel du Québec, pour son manque de courage quant à la gestion des finances publiques et pour ses décisions constamment subordonnées à son obsession visant la séparation du Québec.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session.

30 novembre 1994

À 12 h 55, M. Bélanger, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures et, en conséquence, le débat sur le discours d'ouverture est ajourné.

La séance reprend à 15 h 03.

Moment de recueillement

M. le Président dépose copie des lettres qu'il a reçues de M. Parizeau, premier ministre, l'informant des nominations suivantes :

M. Guy Chevette, député de Joliette, à la fonction parlementaire de leader du gouvernement, à compter du 26 septembre 1994 ;

M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, à la fonction parlementaire de leader adjoint du gouvernement, à compter du 26 septembre 1994 ;

M. André Boisclair, député de Gouin, à la fonction parlementaire de leader adjoint du gouvernement, à compter du 26 septembre 1994 ;

M. Jean-Pierre Jolivet, député de Laviolette, à la fonction parlementaire de whip en chef du gouvernement, à compter du 26 septembre 1994 ;

Mme Cécile Vermette, députée de Marie-Victorin, à la fonction parlementaire de whip adjointe du gouvernement, à compter du 26 septembre 1994 ;

M. Normand Jutras, député de Drummond, à la fonction parlementaire de whip adjoint du gouvernement, à compter du 26 septembre 1994 ;

M. Rosaire Bertrand, député de Charlevoix, à la fonction de président du caucus du Parti Québécois, à compter du 25 octobre 1994.

30 novembre 1994

(Dépôt n° 2-941130)

Puis, il dépose copie des lettres qu'il a reçues de M. Johnson, chef de l'opposition officielle, l'informant des nominations suivantes :

M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, à la fonction parlementaire de leader de l'opposition officielle, à compter du 27 septembre 1994 ;

M. Roger Lefebvre, député de Frontenac, à la fonction parlementaire de leader adjoint de l'opposition officielle, à compter du 27 septembre 1994 ;

M. Georges Farrah, député des Îles-de-la-Madeleine, à la fonction parlementaire de whip en chef de l'opposition officielle, à compter du 27 septembre 1994 ;

M. Michel Bissonnet, député de Jeanne-Mance, à la fonction parlementaire de whip adjoint de l'opposition officielle, à compter du 29 novembre 1994.

(Dépôt n° 3-941130)

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Chevette, ministre des Affaires municipales, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi :

39Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

La motion est adoptée.

M. Campeau, ministre du Revenu, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi :

38Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives.

La motion est adoptée.

30 novembre 1994

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

222Loi modifiant la charte de la Ville de Laval — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et adopté avant le 21 décembre 1994, sous réserve de l'article 22 du Règlement.

(Dépôt n° 4-941130)

M. Cliche (Vimont) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé 222, Loi modifiant la charte de la Ville de Laval.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Chevette, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé 222 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements et le Ministre des Affaires municipales sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôts de documents

M. Chevette, ministre des Affaires municipales, dépose :

Le rapport annuel de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1994.

(Dépôt n° 5-941130)

Le rapport annuel du ministère des Affaires municipales, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1994.

(Dépôt n° 6-941130)

Mme Blackburn, ministre de la Sécurité du revenu et ministre responsable de la Condition féminine, dépose :

Le rapport annuel du ministère de la Sécurité du revenu, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1994.

30 novembre 1994

(Dépôt n° 7-941130)

Le rapport annuel du Conseil du statut de la femme, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1994.

(Dépôt n° 8-941130)

M. le Président dépose :

Deux rapports du Directeur général des élections du Québec sur la mise en application de l'article 490 de la *Loi électorale* (L.R.Q., c. E-3.3) : le premier concernant les élections générales tenues le 12 septembre 1994 ; le second concernant la nouvelle élection tenue dans la circonscription électorale de Saint-Jean, le 24 octobre 1994, pour cause d'égalité des voix.

(Dépôt n° 9-941130)

Le rapport annuel du Directeur général des élections, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1994, y compris le rapport sur les activités reliées à l'application de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1993.

(Dépôt n° 10-941130)

Le rapport annuel de la Commission de la représentation électorale du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1994, y compris le rapport sur les activités reliées à l'application de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1993.

(Dépôt n° 11-941130)

Le rapport du Vérificateur général du Québec sur l'état des dépenses et des crédits autorisés, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1994.

(Dépôt n° 12-941130)

Copie d'une lettre, en date du 5 octobre 1994, adressée à la Présidence de l'Assemblée nationale par M^e Gilles R. Tremblay, l'informant de sa démission comme membre de la Commission de la fonction publique à compter du 24 octobre 1994, conformément à l'article 108 de la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1).

(Dépôt n° 13-941130)

Les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale :

Décision 692, en date du 17 juin 1994, concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative ;

30 novembre 1994

Décision 694, en date du 28 juin 1994, concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les missions officielles ;

Décision 696, en date du 28 juin 1994, concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les envois sans adresse et le Règlement sur la fourniture de certains imprimés aux députés ;

Décision 701, en date du 23 septembre 1994, concernant le Règlement modifiant certaines dispositions réglementaires ;

Décision 702, en date du 18 octobre 1994, concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés.

(Dépôt n° 14-941130)

La liste des documents dont la loi prescrit le dépôt à l'Assemblée.

(Dépôt n° 15-941130)

Le nouveau diagramme de l'Assemblée nationale, en date du 29 novembre 1994.

(Dépôt n° 16-941130)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

30 novembre 1994

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture de la session

L'Assemblée reprend le débat sur le discours d'ouverture de la session, prononcé par M. Parizeau, premier ministre, à la séance du mardi 29 novembre 1994, et sur la motion de censure présentée par M. Johnson, chef de l'opposition officielle.

À la fin de son intervention, M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis) propose la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme le gouvernement du Parti Québécois qui renie sa promesse électorale, soit d'éliminer le déficit des opérations courantes au cours des deux prochaines années.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session.

À 18 h 05, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 1^{er} décembre 1994, à 10 heures.

Le Président

ROGER BERTRAND